



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **11 juin 2019 à 19h00** à la salle du Conseil, au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, J5K 1A1.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#2019-00129 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001, tel qu'amendé :

Autoriser un alignement de la façade principale à plus de trente (30°) degrés par rapport à la ligne de rue, et ce, tel que montré au certificat d'implantation préparé par Alain Sansoucy, arpenteur-géomètre, en date du 9 mai 2019, sous le numéro de minute 37 110.

Identification du site concerné : Matricule : 5566-01-5961
Cadastre : 6 265 791
Adresse : Rue des Cuivres

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT-QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE DIX-NEUF.

Me Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca